

COMMUNE DE PONTMAIN
PROCÈS-VERBAL de la séance du 31 mars 2026

Date convocation : 23 mars 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Absents : Néant

Le trente-et-un mars deux mille vingt-six, à vingt heure, le Conseil Municipal de la Commune de PONTMAIN, est réuni, à la Mairie, sous la Présidence de M. Pascal FOUILLARD, Maire.

Présents : FOUILLARD Pascal, BOURDON Véronique, CHATOKHINE Philippe, DURUT Laëtitia
HERVE DE BERNARDIERES Patrick, CLOSSAIS Marie-Laurence, BACHELOT
Quentin, GENEVEE Patricia, POMMIER Christian, MORICE Valérie, MUNIER Charles-
Henri, MOREAU Annick, PETIOT David, PENKACZ Angélique, LE CORSU Daniel

Absentes excusées : Néant

Absent : Néant

ORDRE DU JOUR :

- Constitution des commissions municipales
- Désignation des représentants aux conseils d'établissement de l'ADAPT et de la maison de retraite
- Désignation des délégués au SENOM
- Désignation des délégués à Territoire d'Énergie 53
- Désignation d'un représentant et son suppléant au Centre de Valorisation Énergétique des Déchets
- Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire
- Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes
- Délégations de signature
- Questions diverses

2026 – 22 : Indemnités de fonction du Maire et des Adjoint

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il convient de fixer les indemnités de fonction du Maire et des Adjoint au Maire.

Considérant que l'indemnité du maire est, de droit et sans délibération, fixée au maximum ;

Considérant que le code susvisé fixe des taux plafonds et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints ;

Le Conseil Municipal décide :

- **DE FIXER** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123 23, L 2123 24 du code général des collectivités territoriales¹ :

- 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoints : 11.7 %.

2026 – 23 : Désignation des délégués au SENOM

La commune de Pontmain est adhérente au Syndicat d'Eau du Nord-Ouest Mayennais (SENOM). Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au SENOM.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉSIGNE**² :

- M. FOUILLARD Pascal, délégué titulaire.
- M. LE CORSU Daniel, délégué suppléant.

2026 – 24 : Constitution des commissions municipales

La composition des commissions municipales sont les suivantes :

- **Commission Finances :**

Référent : FOUILLARD Pascal

Membres : FOUILLARD Pascal, BOURDON Véronique, DURUT Laëtitia, CLOSSAIS Marie-Laurence, GENEVEE Patricia, MORICE Valérie, LE CORSU Daniel

¹ Annexe 1 : Tableau récapitulatif des indemnités

² Annexe 2 : Désignation des délégués au SENOM

- **Commission Travaux & Appels d'offre :**

Référent : FOUILLARD Pascal

Membres : FOUILLARD Pascal, CHATOKHINE Philippe, HERVE DE BERNARDIERES Patrick, BACHELOT Quentin, POMMIER Christian, MUNIER Charles-Henri, LE CORSU Daniel

- **Commission Environnement :**

Référent : CHATOKHINE Philippe

Membres : FOUILLARD Pascal, CHATOKHINE Philippe, HERVE DE BERNARDIERES Patrick, GENEVEE Patricia, POMMIER Christian, MOREAU Annick, PETIOT David, PENKASCZ Angélique, LE CORSU Daniel

- **Commission Petit-enfance, enfance et jeunesse :**

Référent : BOURDON Véronique

Membres : FOUILLARD Pascal, BOURDON Véronique, MUNIER Charles-Henri,, BACHELOT Quentin, PENKACZ Angélique, MOREAU Annick, CLOSSAIS Marie-Laurence

- **Commission Sociale :**

Référent : DURUT Laëtitia

Membres : FOUILLARD Pascal, DURUT Laëtitia, MORICE Valérie, PENKACZ Angélique, HERVE DE BERNARDIERES Patrick, CLOSSAIS Marie-Laurence, GENEVEE Patricia, MUNIER Charles-Henri.

- **Commission Groupe d'Animation Pontaminoise (GAP)**

Référent : DURUT Laëtitia

Membres : FOUILLARD Pascal, BOURDON Véronique, CHATOKHINE Philippe, DURUT Laëtitia HERVE DE BERNARDIERES Patrick, CLOSSAIS Marie-Laurence, BACHELOT Quentin, GENEVEE Patricia, POMMIER Christian, MORICE Valérie, MUNIER Charles-Henri, MOREAU Annick, PETIOT David, PENKACZ Angélique, LE CORSU Daniel

- **Commission Communication**

Référent : BOURBON Véronique

Membres : FOUILLARD Pascal, BOURDON Véronique, CHATOKHINE Philippe, DURUT Laëtitia, CLOSSAIS Marie-Laurence, BACHELOT Quentin, PETIOT David

2026 – 25 : Délégation d'attribution au Conseil municipal

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le **Conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité**, pour la durée du présent mandat, de confier à **Monsieur le Maire** les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 100 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

5° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

6° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

7° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

8° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

9° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

10° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

11° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

12° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

13° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal

Le Conseil Municipal **AUTORISE à l'unanimité**, que la présente délégation soit exercée par le suppléant du Maire en cas d'empêchement de celui-ci.

2026 – 26 : Délégation de signature

Pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation de signature à la secrétaire générale de Mairie, Béatrice URSULET ;

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à donner par arrêté délégation de signature pour Béatrice URSULET, secrétaire générale de Mairie, conformément au code général des collectivités territoriales.

2026 – 27 : Désignation des délégués à Territoire d'Énergie 53

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est adhérente au Syndicat « Territoire d'Énergie 53 ». Le Conseil Municipal doit désigner un délégué et un suppléant.

Le Conseil Municipal **DÉSIGNE** :

- M. POMMIER Christian, délégué titulaire.
- M. LE CORSU Daniel, délégué suppléant.

Le Conseil **VALIDE**, à *l'unanimité* la candidature du délégué titulaire et du délégué suppléant.

2026 – 28 : Désignation des délégués au Centre de Valorisation Énergétique des Déchets

Monsieur le Maire informe le **Conseil Municipal** qu'à la suite des élections municipales, la composition des commissions administratives doit être modifiée.

Monsieur le Maire propose de désigner un représentant et son suppléant pour assister aux commissions du Centre de Valorisation Énergétique des déchets.

- M. FOUILLARD Pascal est candidat en tant que représentant titulaire.
- M. CHATOKHINE Philippe est candidat en tant que représentant suppléant.

Le **Conseil Municipal VALIDE** la candidature du représentant titulaire et du représentant suppléant.

2026 – 29 Désignation des représentants aux conseils d'établissement de l'ADAPT de Pontmain et de l'EHPAD de Pontmain "Anne BOIVENT"

Monsieur le Maire informe le **Conseil Municipal** qu'à la suite des élections municipales, il est nécessaire de nommer un représentant au « Conseil de la Vie Sociale » de l'ADAPT de Pontmain (Ligue pour l'Adaptation des Diminués Physiques au Travail).

- Madame BOURDON Véronique est candidate pour être représentante titulaire.
- Madame DURUT Laëtitia est candidate en tant que représentante suppléante.

Le **Conseil Municipal VALIDE** la candidature du représentant titulaire et du représentant suppléant au « Conseil de la Vie Sociale » de l'ADAPT de Pontmain (Ligue pour l'Adaptation des Diminués Physiques au Travail).

Monsieur le Maire indique qu'il est également nécessaire de désigner un représentant pour l'Ehpad de Pontmain « Anne BOIVENT ».

- Monsieur FOUILLARD Pascal est candidat pour être représentant titulaire.

- Madame CLOSSAIS Marie-Laurence est candidate en tant que représentante suppléante.

Le **Conseil Municipal VALIDE** la candidature du représentant titulaire et du représentant suppléant pour l'Ehpad de Pontmain « Anne BOIVENT ».

2026 – 30 Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – Habilitation au CDG 53

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune de PONTMAIN de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale la Mayenne peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.
- Que la commune de PONTMAIN adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2026 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R. 2124-3 du Code de la commande publique.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne, les conditions obtenues ne convenaient pas à la commune de PONTMAIN, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Municipal **DÉCIDE** que Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne est habilité à souscrire pour le compte de la commune de PONTMAIN des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIÉS À LA CNRACL :

- Décès
- Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIÉS À LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :

- Accidents du travail - Maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

- Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune de PONTMAIN une ou plusieurs formules.
- Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : **4 ans**, à effet du **1er janvier 2027**

Régime du contrat : **Capitalisation**

2026 – 31 Subvention – Dinamik Orchestre

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de subvention faite par l'association Dinamik Orchestre afin de pérenniser l'animation de la fête de la musique communale. Pour faire face aux frais engagés, l'association demande une subvention exceptionnelle 2 000€.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

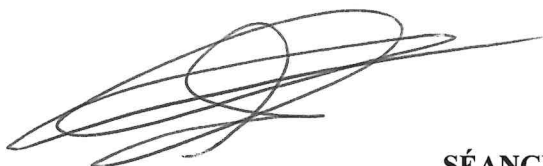
- **DÉCIDENT** de verser une subvention à hauteur de 2 000 € à l'association Dinamik Orchestre

Questions diverses

- ➔ Monsieur le Maire indique que l'écriture d'un règlement intérieur est en projet. Une réunion du personnel est organisée pour la présentation des adjoints aux agents communaux
- ➔ Monsieur le Maire convie les membres du Conseil Municipal à une visite de la commune pour mieux appréhender les futurs projets
- ➔ Monsieur le Maire et les adjoints font présentation et information sur l'organisation de la foire d'automne qui aura lieu à Pontmain le 29 et 30 août.
- ➔ Monsieur le Maire informe de la demande d'installation d'un food-truck proposant des pizza. Après discussion, le conseil municipal demande à rencontrer le commerçant pour définir les modalités.
- ➔ Monsieur le Maire informe de la proposition d'une présentation de l'Intelligence Artificielle lors de la semaine de l'IA du 16 au 23 mai 2026. Question sera abordée à nouveau dans le prochain conseil municipal.
- ➔ Monsieur le Maire informe de la demande d'un administré concernant la prise en charge d'une clôture aux abords de la rue des Trois Provinces.
- ➔ Monsieur le Maire informe de l'inquiétude d'un administré concernant la vitesse excessive des automobilistes rue de Bretagne. Le Conseil propose l'installation d'un radar pédagogique.

La séance est levée à 22h13.

Le secrétaire de séance
BARTHELEMY Nadège



Le Maire
FOUILLARD Pascal



SÉANCE DU 31 MARS 2026

COMMUNE DE PONTMAIN
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 31 mars 2026 à 20h00

LISTE DES DELIBERATIONS

<u>N° de délibération</u>	<u>Objet</u>	<u>Décision</u>
2026-22	Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes	Adopté
2026-23	Désignation des délégués au SENOM	Adopté à l'unanimité
2026-24	Constitution des commissions municipales	Adopté
2026-25	Délégation d'attribution au Conseil municipal	Adopté à l'unanimité
2026-26	Délégation de signature	Adopté
2026-27	Désignation des délégués à Territoire d'Énergie 53	Adopté à l'unanimité
2026-28	Désignation des délégués au Centre de Valorisation Énergétique des Déchets	Adopté
2026-29	Désignation des représentants aux conseils d'établissement de l'ADAPT de Pontmain et de l'EHPAD de Pontmain "Anne BOIVENT"	Adopté
2026-30	Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – Habilitation au CDG 53	Adopté
2026-31	Subvention – Dinamik Orchestre	Adopté à l'unanimité